



DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU
BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU
GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS

Conseil syndical n°39 du : 06 décembre 2023

Délibération n° : 2023.017

Page 1 sur 2

Objet : Avenir Montagne : Prolongation.

Par suite d'une convocation en date du 29 novembre 2023, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont assemblés en la salle de réunion de la SPL Eau Service Haute Durance le 06 décembre 2023 sous la Présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Michel MOURONT

Étaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais – 3/5 Voix			
Arnaud MURGIA	<i>Absent</i>	Éric PEYTHIEU	<i>Absent</i>
Claudine CHRETIEN	<i>Excusée</i>	Vincent FAUBERT	<i>Absent</i>
Émilie DESMOULINS-GENOUX	<i>Absente</i>	Gabriel LEON	<i>Absent</i>
Pierre LEROY	Présent	Emeric SALLE	<i>Absent</i>
Jean-Marie REY	Présent	Marine MICHEL	Présente
Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 2/4 voix			
Dominique MOULIN	Présent	Guillaume DEJY	<i>Absent</i>
Michel MOURONT	Présent	Michel MOUTTE	<i>Absent</i>
Mathieu ANTOINE	<i>Absent</i>	Maxime BERARD	<i>Absent</i>
Hervé WADIER	<i>Absent</i>	Valérie GARCIN EYMEOD	<i>Absente</i>
Communauté de communes du Pays des Écrins – 1/2 voix			
Alice PRUD'HOMME	Présente	Cyrille DRUJON D'ASTROS	<i>Absent</i>
Marie BAILLARD	<i>Excusée</i>	Marcel CHAUD	<i>Absent</i>

Vu

Le Plan Avenir Montagne, et notamment sa composante Avenir Montagne Ingénierie, présenté le 28 mai 2021 par le gouvernement ;

La délibération n°2021.025 du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras en date du 6 octobre 2021 approuvant la mise en place d'une mission répondant au Plan Avenir Montagne ;

La demande de prolongation présentée le 12 septembre 2023 par le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras ;

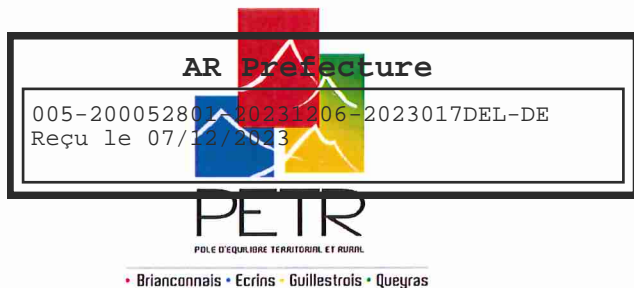
L'avis favorable rendu le 21 septembre 2023 dans le cadre du processus de sélection par le jury national Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et la Banque des territoires concernant la demande formulée ;

La décision du 5 octobre 2023 adressée par courrier du directeur général de l'ANCT au territoire bénéficiaire.

CONSIDERANT

La convention de prolongation pour une année supplémentaire au titre du programme Avenir Montagnes Ingénierie jointe à la présente délibération.

La mise en place d'une action de marketing territorial nécessitant l'appui d'un alternant pour l'année scolaire 2024-2025.



DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU
BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU
GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS

Conseil syndical n°39 du : 06 décembre 2023

Délibération n° : 2023.017

Page 2 sur 2

Objet : Avenir Montagne : Prolongation.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR :

Nombre de membres en exercice	11	Nombre de suffrages	6
Nombre de membres présents	6	Nombres de membres représentés	0
Nombre de suffrages exprimés		6	
Pour	6	Contre	0
		Abstention	0

LE CONSEIL SYNDICAL

Décide que le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras prolonge la mission Avenir Montagne selon les critères de la convention de prolongation au titre du programme Avenir Montagnes Ingénierie ;

Décide de dédier les moyens humains et financiers pour le suivi de cette mission et d'inscrire la dépense afférente au budget 2024 et pour les années suivantes et cela pour la durée du Plan Avenir Montagne ;

Approuve le plan de financement comme suit :

Dépenses [€]		Recettes [€]	
Dépenses de personnel 1 cheffe de projet 1 alternant	55 000 €	ETAT ANCT	60 000 €
Charges à caractère général Réception affranchissement téléphonie assurance - Matériel informatique	7 500 €		
Communication et actions de sensibilisation – Prestations Outils au développement du marketing territorial - Voyage d'étude - plateforme numérique – ateliers – livrets ...	25 000 €	Autofinancement	30 000 €
Frais de déplacement	2 500 €		
TOTAL	90 000 €	TOTAL	90 000 €

Décide qu'un poste d'étudiant en alternance soit mis en place à compter de septembre 2024 ;

Autorise le Président ou son représentant à signer tout contrat, acte, convention, partenariat, demande de subvention et document nécessaire à la bonne réalisation de cette action.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.

Le Président,
Pierre LEROY

